



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 53

11/05/21

- SOMMAIRE -

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

***BUREAU DE LA REGLEMENTATION, DES ELECTIONS
ET DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC***

Arrêté n° 2021-923 du 10 mai 2021 fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021.

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

BUREAU DE L'INTERMINISTERIALITE

Arrêté n° 2021-937 du 10 mai 2021 accordant délégation de signature à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules.

Arrêté n° 2021-938 du 10 mai 2021 accordant délégation de signature à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique pour les sanctions du premier groupe.

Arrêté n° 2021-939 du 10 mai 2021 accordant délégation de signature à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique en matière d'ordonnancement secondaire.

Arrêté n° 2021-942 du 11 mai 2021 portant renouvellement du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Arrêté n° 8269-2021-DDT-SUH du 10 mai 2021 portant habilitation à établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU
TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS, ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP895363349 concernant l'EUURL « ARTHUR GALLAND PAYSAGE » dont l'établissement principal est situé 5, rue de la Scierie –à HAIRONVILLE -(55000).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969
Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ

pref-raa@meuse.gouv.fr – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : www.meuse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la
citoyenneté et de la légalité**

Arrêté n° 2021 - 923 du 10 mai 2021

fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH en qualité de Préfète de la Meuse ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-807 du 22 avril 2021 accordant délégation de signature à M. Christian ROBBERILLET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

Considérant les candidatures présentées du 26 avril 2021 au 5 mai 2021 et pour lesquelles un récépissé définitif d'enregistrement a été délivré ;

Considérant les résultats du tirage au sort réalisé le 5 mai 2021 à l'issue du délai de dépôt des candidatures ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux qui se déroulera le 20 juin 2021 et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage sont fixés en annexe du présent arrêté.

Article 2 : En cas de second tour l'ordre des binômes retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes restant en présence.

Le présent arrêté sera déposé sur la table de vote de chaque bureau de vote.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, les Sous-Préfètes de Commercy et de Verdun et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et communiqué à l'ensemble des maires du département.

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :
 - gracieux auprès de Mme la Préfète de la Meuse – 40 rue du Bourg – CS 30512 – 55012 Bar-le-Duc Cedex
 - hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO 20038 – 54036 Nancy Cedex

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON D'ANCERVILLE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. HERMANT Gauthier, titulaire M. COLMAGNE Emilien, remplaçant Mme ROUYER-COLOMB Emmanuelle, titulaire Mme GEORGES Laurence, remplaçante
N° 2	M. CANOVA Jean-Louis, titulaire M. MIDON Jean-Claude, remplaçant Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, titulaire Mme PEREIRA Agnès , remplaçante
N° 3	Mme CHARUEL Anaïs, titulaire Mme LAFONTAINE Angélique, remplaçante M. SCHWEITZER Romain, titulaire M. BOTTON Yannis, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

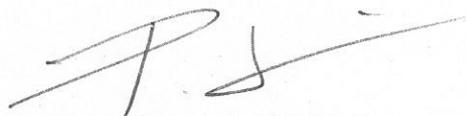
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE BAR-LE-DUC-1

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. CAPPELAERE Emmanuel, titulaire M. SCHELL Thierry, remplaçant Mme KUBANY Séverine, titulaire Mme SOSSI Céline, remplaçante
N° 2	M. DEJAIFFE Benoît, titulaire M. PEDERIVA Johan, remplaçant Mme SINGLER Charline, titulaire Mme THIRIET Cécile, remplaçante
N° 3	Mme LIMOSIN-GUEGUEN Nathalie, titulaire Mme HORNBERGER Marie-Josée, remplaçante M. MERVILLE Arnaud, titulaire M. GRIMONPREZ Thierry, remplaçant
N° 4	M. SUGG Didier, titulaire M. BOUTEVILLAIN Cédric, remplaçant Mme VISSE Sophie, titulaire Mme BOROWIEC Natacha, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE BAR-LE-DUC-2

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. ABBAS Gérard, titulaire M. OBARA Jean-Luc, remplaçant Mme JOLY Martine, titulaire Mme AMIR Djamila, remplaçante
N° 2	M. RAULOT Mathias, titulaire M. FURDIN Michel, remplaçant Mme SCHILLINGER Mélodie, titulaire Mme JOLLY Sylvie, remplaçante
N° 3	M. FAHEM Mohamed, titulaire M. KUBANY Stéphane, remplaçant Mme SALZARD Véronique, titulaire Mme GONZALEZ Virginie, remplaçante
N° 4	Mme CHARPENTIER Nathalie, titulaire Mme HUMBERT Ingrid, remplaçante M. LATOUR Gilles, titulaire M. GRAVIER Jean-Baptiste, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE BELLEVILLE SUR MEUSE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DIDRY Julien, titulaire M. PATON Jean-Christophe, remplaçant Mme SOUBRIER Marie-Paule, titulaire Mme SPERLING Francine, remplaçante
N° 2	M. FALQUE Armand, titulaire M. ANTION Claude, remplaçant Mme MUNERELLE Régine, titulaire Mme GERARD BARGE Christine, remplaçante
N° 3	Mme REINNESS Marie, titulaire Mme JASPARD Danielle, remplaçante M. VOINESSON François, titulaire M. GRANDMOUGIN Roland, remplaçant
N° 4	Mme DROUET Pierrette, titulaire Mme DE BORTOLI Nadine, remplaçante M. MENNESON Michel, titulaire M. BOCCARA Patrice, remplaçant
N° 5	M. ADDENET Jean Marie, titulaire M. AMBROSIO Samuel, remplaçant Mme CARRÉ Cyrielle, titulaire Mme VAGNERON Noëlle, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE BOULIGNY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme ANTOINE Jocelyne, titulaire Mme HEINTZMANN Nicole, remplaçante M. WATRIN Benoit, titulaire M. LEMMER Mathieu, remplaçant
N° 2	M. BERNARDI Eric, titulaire M. MORLET Thierry, remplaçant Mme WARTH Isaline, titulaire Mme CHEVALLIER Annie, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE CLERMONT EN ARGONNE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme MENNESON Amandine, titulaire Mme GOFFARD Martine, remplaçante M. PEHAU-PARCIBOULA Julien, titulaire M. PEHAU-PARCIBOULA Jean-Luc, remplaçant
N° 2	M. LAMORLETTE Jean-François, titulaire M. MAGISSON Christian, remplaçant Mme PALANSON Arlette, titulaire Mme BIGEON Corinne, remplaçante
N° 3	Mme FOURREZ Christelle, titulaire Mme PHILIPPOT Marie-Agnès, remplaçante M. MOURLET Thibaut, titulaire M. POCHON Ludovic, remplaçant
N° 4	Mme DI RISIO Gislaine, titulaire Mme LAIDIER Myriame, remplaçante M. LE BUDET David, titulaire M. MARINELLI Franck, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

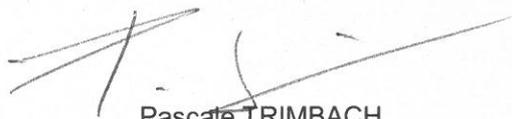
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE COMMERCY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. EYMANN Daniel, titulaire M. REINNESS Gaëtan, remplaçant Mme PHILIPPOT Aurélie, titulaire Mme THIESSE Aurélie, remplaçante
N° 2	Mme COMBE Danielle, titulaire Mme VASSAL SALSMANN Marie-Madeleine, remplaçante M. VAUTRIN Jean-Philippe, titulaire M. LEFEVRE Jérôme, remplaçant
N° 3	Mme ETIENNE Céline, titulaire Mme PIERSON Edith, remplaçante M. GUCKERT Olivier, titulaire M. LANDO Gerardo, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE DIEUE SUR MEUSE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. NAHANT Serge, titulaire M. VUILLAUME François, remplaçant Mme SERRÉ Frédérique, titulaire Mme BIGUINET Josiane, remplaçante
N° 2	M. LEPAGE Pascal, titulaire M. FÉVEZ Clément, remplaçant Mme MEYER Agnès , titulaire Mme HABART-LEMOY Christine, remplaçante
N° 3	Mme CANUT Patricia, titulaire Mme BREQUEVILLE Lorène, remplaçante M. GIRON Quentin, titulaire M. FLOREMONT Alain, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON D'ÉTAIN

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. CARTERET Laurent, titulaire M. COLLIN Jordan, remplaçant Mme MEUNIER Jennifer, titulaire Mme ALTMANN Françoise, remplaçante
N° 2	Mme COPPEY Céline, titulaire Mme BOULANGER Emilie, remplaçante M. JOYEUX Laurent, titulaire M. ANDRIN Rémy, remplaçant
N° 3	M. AXER Jean-Claude, titulaire M. MARAIS Dylan, remplaçant Mme RENANE Ratiba, titulaire Mme BOTTON Ophélie, remplaçante
N° 4	M. STEIN Jérôme, titulaire M. LETURC Michel, remplaçant Mme STRAUSS Marie-Astrid, titulaire Mme LECLERC Marie-Françoise, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

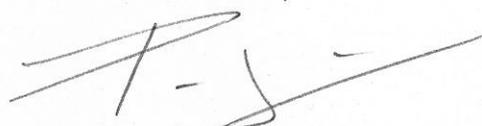
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE LIGNY EN BARROIS

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. GUYOT Jean-Michel, titulaire M. VARINOT Fabrice, remplaçant Mme LACUISSE Sylvie, titulaire Mme GEORGE Michèle, remplaçante
N° 2	Mme GUERQUIN Elisabeth, titulaire Mme JEANSON Elisabeth, remplaçante M. VARNIER Laurent, titulaire M. LAMBERT Sébastien, remplaçant
N° 3	M. FLEURY Jean-Marc, titulaire M. THIÉRY Odilon, remplaçant Mme HUGUIN Angélique, titulaire Mme GUNEPIN Irène, remplaçante
N° 4	M. MAILFAIT Marc, titulaire M. HENRION Pascal, remplaçant Mme MULLER Corinne, titulaire Mme MARBAQUE Louise, remplaçante
N° 5	M. BOUR Rémy, titulaire M. LOISY Michel, remplaçant Mme PERIN Isabelle, titulaire Mme DOS REIS Emmanuelle, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE MONTMÉDY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DOSSOGNE Francis, titulaire M. LIMAL Germain, remplaçant Mme MICHEL Chantal, titulaire Mme GAGLIARDI Inka, remplaçante
N° 2	Mme AARNINK-GÉMINEL Dominique, titulaire Mme FAUQUENOT Evelyne, remplaçante M. FOCKS Pierre-Emmanuel, titulaire M. WAGNON Dominique, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE REVIGNY SUR ORNAIN

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. GUÉRIN Mickaël, titulaire M. SIMON Dylan, remplaçant Mme LIABEUJ Julie, titulaire Mme GUÉRIN Fanny, remplaçante
N° 2	M. BURGAIN Pierre, titulaire M. LIOGIER Pierre, remplaçant Mme JOCHYMSKI Isabelle, titulaire Mme PATRIS Karine, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE SAINT-MIHIEL

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DENOYELLE Sylvain, titulaire M. MESOT Régis, remplaçant Mme TONNER Marie-Christine, titulaire Mme AUBRY Carole, remplaçante
N° 2	Mme HAMAMI Nadine, titulaire Mme DRAPIER Béatrice, remplaçante M. JEANNESSON Guy, titulaire M. GRANGER Hervé, remplaçant
N° 3	Mme MAILFAIT Cassandra, titulaire Mme GILLE Dominique, remplaçante M. REINNESS Baptiste, titulaire M. GILSON Guy, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

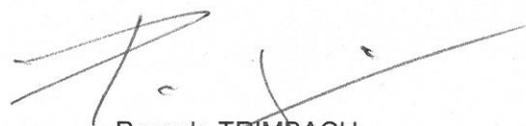
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE STENAY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. PERRIN Stéphane, titulaire M. WATRIN François, remplaçant Mme WOITIER Valérie, titulaire Mme AUFRANC Lydia, remplaçante
N° 2	M. COLLET Romuald , titulaire M. CHARDIN Philippe, remplaçant Mme PIERSON Vanessa, titulaire Mme VALIBOUZE Ornella, remplaçante
N° 3	Mme MESSINA Cindy, titulaire Mme LELONG Françoise, remplaçante M. MEUNIER Jean-Marie, titulaire M. BECKER Christopher, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE VAUCOULEURS

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme GAUDINEAU Brigitte, titulaire Mme RAMBAUT Jacqueline, remplaçante M. MULLER Christian, titulaire M. FIGEL Régis, remplaçant
N° 2	Mme LAFFAILLE Jocelyne, titulaire Mme POIGNANT Sabine, remplaçante M. ORBION Claude, titulaire M. SINGLER Eric, remplaçant
N° 3	M. FAVÉ Francis, titulaire M. LEROUX Gérald, remplaçant Mme ROCHON Sylvie, titulaire Mme FOURNIER Catherine, remplaçante
N° 4	M. ROYER Denis, titulaire M. ENCHERY Lydéric, remplaçant Mme SCHISSLER Marie-Therese, titulaire Mme POTIER Brigitte, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE VERDUN-1

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme GRETZ Dominique, titulaire Mme DE PALMA-ANCEL Angéline, remplaçante M. HAZARD Samuel, titulaire M. DEHAND Philippe, remplaçant
N° 2	Mme DUMONT Marie Jeanne, titulaire Mme RENAUD Vinciane, remplaçante M. PARIS Ivan, titulaire M. MORAND Tristan, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

CANTON DE VERDUN-2

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme MIGEOT Christine, titulaire Mme HUBERT Hilda, remplaçante M. ROTA Bruno, titulaire M. LEBELLE Jean-Pierre, remplaçant
N° 2	M. FRANCESCHINI François Xavier, titulaire M. ADAMUS Zbyslaw, remplaçant Mme RUSCONI Françoise, titulaire Mme RONGA Dominique, remplaçante
N° 3	M. AUTRET Sylvain, titulaire M. LABORDE Julian, remplaçant Mme RENAUD Christel, titulaire Mme CAMBRESY Floriane, remplaçante
N° 4	M. DUMONT Jérôme, titulaire M. MOREL Cédric, remplaçant Mme PHILIPPE Véronique, titulaire Mme HAAS Béatrice, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 mai 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'interministérialité**

**Arrêté n° 2021- 937 du 10 mai 2021
accordant délégation de signature à M. Jonathan REY,
directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse
à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la route et notamment ses articles L325-1 et suivants,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 modifié relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;

Vu l'arrêté n°U10435380245504 du 8 avril 2021 portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole ;

Vu la circulaire ministérielle du 1^{er} août 2011 portant mise en œuvre du pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules telles que prévues à l'article L325-1-2 du code de la route.

Article 2 : En application des dispositions de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer sa signature à ses subordonnés, par arrêté pris en son nom. Cette subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 3 : L'arrêté n° 2020-1788 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. William LLISO, directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules, est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur des services du cabinet du préfet de la Meuse et le directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Pascale TRIMBACH

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'interministérialité**

**Arrêté n° 2021-938 du 10 mai 2021
accordant délégation de signature à M. Jonathan REY,
directeur départemental de la sécurité publique
pour les sanctions du premier groupe**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 95-1197 du 06 novembre 1995 modifié, et notamment son article 4, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 modifié relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse;
Vu l'arrêté n°U10435380245504 du 8 avril 2021 portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

Préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, à l'effet de signer les décisions d'avertissements et de blâmes prises à l'encontre des gradés, gardiens de la paix, des personnels administratifs et techniques des catégories C et des adjoints de sécurité placés sous son autorité.

Article 2 : L'arrêté n° 2020-1787 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. William LLISO, directeur départemental de la sécurité publique pour les sanctions du premier groupe est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur des services du cabinet du préfet de la Meuse, et le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Pascale TRIMBACH

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'interministérialité**

**Arrêté n° 2021-939 du 10 mai 2021
accordant délégation de signature à M. Jonathan REY,
directeur départemental de la sécurité publique
en matière d'ordonnancement secondaire**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 modifié du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion des services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 modifié relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères de l'intérieur et des outre-mer pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté n° 2014-DRMM-481 du 5 décembre 2014 portant titularisation de Mme Ombeline GUILLART-BRUNI au grade d'adjoint administratif de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté n°U10435380245504 du 8 avril 2021 portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2013 portant affectation et nomination de Mme Caroline PETITJEAN, adjoint administratif 1^{ère} classe à la direction départementale de la sécurité publique de la Meuse ;

Vu l'arrêté n° U10720170018746 du 11 juillet 2019 portant nomination du commandant de police Philippe BAUNE en qualité d'adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de BAR-le-DUC à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant que Mme Caroline PETITJEAN, adjoint administratif 1^{ère} classe est affectée au service budget au sein de la direction départementale de la sécurité publique de la Meuse à compter du 31 août 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Jonathan REY, directeur départemental de la sécurité publique, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, nécessaires au fonctionnement de son service, relevant du programme 176 Police nationale.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan REY, délégation de signature est donnée à M. Philippe BAUNE, adjoint au directeur départemental de sécurité publique pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses visées à l'article 1^{er}.

Article 3 : M. Jonathan REY peut, dans le respect des dispositions du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 susvisé, déléguer la gestion des opérations prévues à l'article 1^{er} du présent arrêté au secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense dont il dépend.

Les opérations afférentes seront assignées sur la caisse du directeur régional des finances publiques du Grand Est, comptable assignataire.

Article 4 : Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé annuellement à la Préfète.

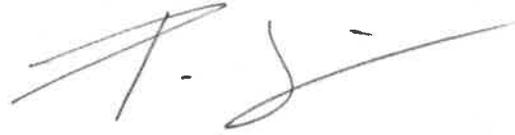
Article 5 : La délégation de gestion sera soumise à mon approbation préalable.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Ombeline GUILLART-BRUNI afin de saisir, contrôler et valider les demandes d'achats dans Chorus formulaire et constater le service fait dans l'application,

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Caroline PETITJEAN afin de saisir, contrôler et valider les demandes d'achats dans Chorus formulaire et constater le service fait dans l'application.

Article 8: L'arrêté n° 2020-1867 du 03 septembre 2020 accordant délégation de signature à M. William LLISO, directeur départemental de la sécurité publique en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 9: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des finances publiques de la Meuse et directeur régional des finances publiques du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Pascale TRIMBACH

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'interministérialité**

**ARRETE n° 2021-942 du 11 mai 2021
portant renouvellement du conseil départemental
de l'éducation nationale (CDEN)**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 235-1 et R 235-1 à R 235-11-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, notamment son article 7 ;

Vu les propositions formulées par les services consultés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil départemental de l'éducation nationale est renouvelé pour une période de trois ans.

Article 2 : Placé sous la présidence de la préfète ou du président du conseil départemental selon que les questions soumises aux délibérations sont de la compétence de l'Etat ou du département, ce conseil est ainsi composé :

I – 2 vices présidents :

- M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Meuse,
- Mme Hélène SIGOT-LEMOINE, vice-présidente en charge de l'éducation et du plan collèges

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
site internet : www.meuse.gouv.fr mel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

II – 10 représentants des collectivités territoriales :

▣ 5 conseillers départementaux

Titulaires

- M. Jean-Louis CANOVA
conseiller départemental délégué
- M. Jean-Marie MISSLER
Vice-président du conseil départemental
- Mme Frédérique SERRE
conseillère départementale déléguée
- M. Gérard ABBAS
conseiller départemental délégué
- Mme Marie-Jeanne DUMONT
conseillère départementale

Suppléants

- M. Arnaud MERVEILLE
Vice-président du conseil départemental
- Mme Evelyne JACQUET
Vice-présidente du conseil départemental
- M. Jérôme DUMONT
conseiller départemental délégué
- Mme Arlette PALANSON
conseillère départementale
- Mme Astrid STRAUSS
conseillère départementale

▣ 1 conseiller régional

Titulaire

- Mme Atissar HIBOUR

Suppléant

- Mme Jocelyne ANTOINE

▣ 4 maires

Titulaires

- M. Gérard FILLON
Maire de BEUREY sur SAULX
- M. André DORMOIS
Maire de CONSENVOYE
- M. Samuel HAZARD
Maire de VERDUN
- Mme Nathalie MEUNIER
Maire de VILLOTTE sur AIRE

Suppléants

- M. Didier LAURENT
Maire de LAIMONT
- M. François BRELLE
Maire de SPINCOURT
- Mme Marie-Claude THIL
Maire de BETHINCOURT
- Mme Françoise TESSIER
Maire de FORGES sur MEUSE

III – 10 représentants des personnels titulaires de l'Etat :

▣ UNSA Education

Titulaires

- Mme Delphine LERAT
12, chemin du petit Varinot
55000 BAR-le-DUC

Suppléants

- Mme Pascaline THIRION
26, route de Vautrombois
55800 REVIGNY sur ORNAIN

- M. Guillaume ANDERBOURG
2, rue Côte Gardeur
55000 SEIGNEULLES

- M. Eric NICOLAS
64, grande rue
55130 DEMANGE aux EAUX

- Mme Isabelle JANIN
1, ruelle Basse
55800 VILLERS aux VENTS

- Mme Sabine CALVO
4, chemin de Brocheville
55190 VOID-VACON

☒ SGEN-CFDT

Titulaire

- M. Frédéric ESCALLIER
14, rue du 44ème territorial
55100 VERDUN

☒ FSU

Titulaires

- M. Sébastien WAGNER
Appt 9 – 6, square Jean Moulin
55100 VERDUN

- M. Kévin QUENESCOURT
4, rue Paul Demouzon
55100 VERDUN

- M. Patrick CHEVALLIER
9, rue Sainte Anne
55100 VERDUN

- M. Gérard THOMAS
24, quai Victor Hugo
55000 BAR-le-DUC

IV – 10 représentants des usagers :

☒ 7 parents d'élèves (FCPE)

Titulaires

- Mme Natacha KUZEMSKI
5, rue Saint Martin
55000 BEUREY-sur-SAULX

- Mme Emilie THIESSE
42, rue de la Buez
55200 LEROUVILLE

- Mme Carole CALME
22, rue Poincaré
55000 TANNOIS

- M. Ludovic LERAT
12, chemin du petit Varinot
55000 BAR-le-DUC

- Mme Pascaline JERZAK
22, rue des Lises
55200 COMMERCY

Suppléant

- Mme Véronique KOHN
9, rue des Fosses à terre
55100 BRAS sur MEUSE

Suppléants

- Mme Morgane LAVERNE
31, rue Atlanta
55100 VERDUN

- Mme Géraldine BRETON
5bis, petite rue
55100 CHATTONCOURT

Mme Christelle SCHULTE
1, rue Maurice Barbier
55100 BRAS sur MEUSE

M. Romain PETITCOLAS
2, place du 24 juillet 1897
54810 LONGLAVILLE

• Suppléants

- Mme Sylvie GABRIELE
5, rue du Docteur Poulain
55600 MONTMEDY

• M. Sébastien WIRTZ
22, rue du Fort de Vaux
55100 VERDUN

• M. Jean-Yves AUDREN DE KERDREL
61, rue du Bourg
55000 BAR-le-DUC

• Mme Nadège VERMARD
14, rue de la Paix
55100 VERDUN

• Mme Juliette RIGault
5, avenue de la Libération
55000 BAR-le-DUC

• M. Enrico SCHAEFFER
15, rue de Lorraine
55250 SENARD

• Mme Catherine HENRY
13, route de Metz
55400 WARCQ

• Mme Aurélie MARCHAL-DELEDALLE
1, route de Damvillers
55400 MORGEMOULIN

• M.

• M.

• M.

• M.

• M.

1 représentant des associations complémentaires de l'enseignement public

Titulaire

• M. Francis GIVERNAUD
Fédération des Oeuvres Laïques
11, grande rue
55250 BEAULIEU en ARGONNE

Suppléant

• Mme Caroline MEUNIER
Fédération des Oeuvres Laïques
1, place de l'école normale
55000 BAR-le-DUC

2 personnalités qualifiées

1. 1 désignée par le conseil départemental

Titulaire

• M. Dominique MARECHAL
2, grande rue Seraucourt
55250 BEAUSITE

Suppléant

• Mme Marie-José HORNBERGER
16, rue de Corotte
55000 BAR-le-DUC

2. 1 désignée par le préfet

Titulaire

• M. Claude DRUART
44, rue Basse
55190 MAUVAGES

Suppléant

•

V – A titre consultatif, un délégué départemental de l'Education Nationale

Titulaire	Suppléant
• Mme Catherine LANCE 22, rue du Fourneau 55290 MORLEY	• Mme Pascale MERCIER 12, chemin de Rougemont 55170 COUSANCES

Article 3 : l'arrêté préfectoral n° 2018-798 modifié du 19 avril 2018 est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Meuse et le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à chacun des membres dudit conseil.



Pascale TRIMBACH

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté n° 8269-2021-DDT-SUH du 10 MAI 2021
portant habilitation à établir le certificat de conformité
mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de commerce et notamment ses articles L.752-23 et R.752-44-2 à R.752-44-6 ;
- VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;
- VU la demande d'habilitation du 25 février 2021 formulée par M. Olivier FOUQUERÉ, Directeur et Gérant de la société Emprixia sise 61, boulevard Robert JARRY, 72000 LE MANS ;
- VU les pièces du dossier ;

Considérant que le demandeur satisfait au cahier des charges réglementaire ;
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er :

L'habilitation à établir les certificats de conformité nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département de la Meuse est accordée à :

Tél : 03.29.79.93.20 / 06.07.35.62.13

Mail : morgane.deleu@meuse.ouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

- * Identité complète de l'organisme habilité : **Emprixia**
- * Adresse complète : **61, boulevard Robert JARRY, 72000 LE MANS**
- * Identité des personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation :
 - **M. Olivier FOUQUERÉ**
 - **Mme Alexandra AUDUC**
 - **Mme Virginie NOWAKOWSKI**
 - **M. Nicolas LEROY**
 - **M. Alexis TILLY**
 - **Mme Alexia MOLAC**
 - **M. Benoît FOUQUERÉ**
- * numéro d'identification de l'organisme habilité : **CC-02-2021-55**

Ce numéro d'habilitation devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1er est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

Article 3 :

Cette habilitation peut être suspendue ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

- Non respect des conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice, mentionnées à l'article R. 752-44-2
- Non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 4 :

Madame la Préfète de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 :

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - ou par l'application "Télérecours citoyens" à www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Fait à Bar-le-Duc, le **10 MAI 2021**

La Préfète



Pascale TRIMBACH



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
des Solidarités et de la Protection des Populations
de la Meuse**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré sous le
N° SAP895363349**

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D 312-6-2,

La Préfète de la Meuse

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP de la Meuse le 26 avril 2021 par Monsieur Arthur GALLAND en qualité de responsable de l'EURL « ARTHUR GALLAND PAYSAGE » dont l'établissement principal est situé 5, rue de la Scierie – 55000 HAIRONVILLE et enregistré sous le N° **SAP895363349** pour l'activité suivante :

Activité relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), cette activité ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du Code du Travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17 du Code du Travail, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du Code du Travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les départements d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du Code du Travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, 4 Mai 2021

Pour La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations
Le Directeur Départemental Adjoint,
Olivier PATERNOSTER

**PREFECTURE
Direction
départementale
de l'Emploi, du Travail
des Solidarités
et de la Protection
des Populations
DE LA MEUSE**

DDETSPP DE LA MEUSE
Tél : 03 29 76 17 17
11, rue Jeanne d'Arc – 55013 Bar-le-Duc cedex

Nouvelle organisation territoriale de l'État à compter du 1^{er} avril 2021 :
La DDCSPP et l'UD DIRECCTE deviennent la DDETSPP :
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations